

Procès-verbal d'une séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le lundi 15 mai 2017 à Alma

Présent ■ Absence motivée Absence non-motivée

■ M. Christian Baron (téléconférence)
 Dominique Bouchard
 Mme Bibiane Courtois
 Mme Guylaine Dubé
 Mme France Guay, prés.
 M. Paul JR Marchand
 M. Michel Truchon ■

Mme Christiane Bérubé
■ M. Martin Côté
 Martine Couture, pdg
■ M. Dominic Dufour
 Mme Marie-Hélène Larouche
■ M. Fabien Simard
 M. Guy Verreault

■ Mme Denyse Blanchet
 Mme Denyse Côté-Dupéré
 M. Laurent-Paul Dallaire
■ M. Mauril Gaudreault
 M. Jean Lemieux
 M. Jean-Claude Sonier

Également présents :

Mme Caroline Menier, adjointe au pdga par intérim

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe administrative au conseil d'administration

M. Michel Martel, directeur des ressources financières

Mme Hélène Brassard, conseillère cadre senior à la budgétisation et performance financière par intérim

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2017-2018
4. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration, dont sept membres sont par l'entremise de la téléconférence.

Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la présidente.

3. Adoption du budget 2016-2017

M. Michel Martel, directeur des ressources financières, est invité à présenter le budget 2017-2018. Il informe les membres que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a transmis au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le 21 avril 2017, la lettre du budget initial 2017-2018. Dans cette lettre, le MSSS a couvert le volet du financement touchant le fonds d'exploitation. Afin de se conformer à la circulaire 2017-003 sur le Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Planification budgétaire, l'établissement doit transmettre au MSSS un budget approuvé par le conseil d'administration trois semaines après la réception du budget initial, soit au plus tard le 15 mai 2017.

La Direction des ressources financières a débuté les travaux en décembre dernier afin de préparer un budget représentatif de la réalité actuelle de l'établissement.

Tout au long du processus budgétaire, la Direction des ressources financières a maintenu à jour un état de l'évolution du résultat (déficit) afin de s'assurer de l'équilibre budgétaire à la fin du processus. Chaque direction de l'organisation a identifié un ensemble de mesures de redressement qui sont contenues dans un portefeuille. L'information a été communiquée de façon statutaire au comité de la haute direction.

La Direction des ressources financières a présenté au comité de vérification en séance régulière du 12 mai 2017 dernier le budget détaillé 2017-2018.

Le budget prend en considération l'ensemble des indexations reçues ainsi que le plan d'équilibre budgétaire adopté.

Le budget initial prévoit l'équilibre budgétaire :

- En tenant compte d'une aide du MSSS de 6 098 400 \$ non récurrent pour le soutien aux mesures de redressement;
- En tenant compte de l'utilisation du surplus cumulé non affecté pour un montant de 1 950 343 \$;
- En tenant compte de la portion résiduelle des mesures d'optimisation de 2016-2017 évaluées à 6,4 M\$;
- En tenant compte de la réalisation des mesures de redressement 2017-2018 inscrites au portefeuille de l'organisation, d'une valeur annualisée de 9 M\$, dont le rendement 2017-2018 s'élève à 3,9 M\$. L'évaluation clinico-administrative démontre qu'il n'y a pas d'impact sur l'organisation des services ni sur l'accès aux services et que les mesures ne contreviennent pas à une norme aux directives ministérielles ou gouvernementales et qu'il est légitime de procéder sans délai.
- En tenant compte que le taux d'indexation de 1,35 %, en raison de l'évolution des coûts reliés à l'indexation des salaires, à la progression du personnel dans les échelles salariales et à la variation du coût des parts de l'employeur, représente la dépense réelle.

CONSIDÉRANT QUE le budget 2017-2018 a fait l'objet d'un processus rigoureux et que l'équilibre budgétaire est prévu;

CONSIDÉRANT les particularités à tenir compte :

1. L'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
2. Que le 21 avril 2017, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2017-2018;
3. Les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
4. Le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
5. L'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
6. Les revenus totaux du fonds d'exploitation estimés à 812 654 508 \$ incluant le financement transmis par le MSSS au budget initial du 21 avril 2017 d'une somme de 666 537 268 \$ pour les activités principales et accessoires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
7. Certains comptes à recevoir sont estimés et la hauteur du financement n'a pas été confirmée par le MSSS. La dépense sera ajustée en fonction du financement confirmé;
8. Les dépenses du fonds d'exploitation estimées à 814 604 851 \$ pour les activités principales et accessoires du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

9. Les actions entreprises pour la réalisation des mesures de redressement totalisant 6.6 M\$ pour l'exercice 2017-2018;
10. Le taux d'assurance salaire budgétisé à 7,45 %. Il comprend la mesure de redressement de diminution de 0,5 % représentant 1,5 M\$ d'économie;
11. L'augmentation prévue pour les dépenses de médicaments est de 3,82 % pour un montant de 789 973 \$. Cette hausse est particulièrement reliée à l'introduction d'un nouvel antinéoplasique contre le cancer du poumon. Cette augmentation des dépenses est financée par un revenu additionnel de 271 600 \$;
12. La diminution prévue pour les dépenses de fournitures médicales et chirurgicales est de 0,20 %;
13. L'inscription du montant autorisé de 6 098 400 \$ pour le soutien non récurrent aux mesures de redressement;
14. L'entente de gestion entre le MSSS et le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
15. Le déficit d'exploitation prévu des activités d'exploitation est compensé par l'utilisation du surplus cumulé non affecté;
16. Les mécanismes qui seront mis en place pour assurer le suivi régulier de la situation financière et permettre d'identifier rapidement les situations pouvant compromettre l'équilibre budgétaire;
17. Les actions qui sont en cours pour identifier d'autres mesures d'économies à court et moyen terme pour remplacer les mesures non récurrentes incluses au budget;
18. La résolution du conseil d'administration spécial du 4 mai 2017 adoptant le plan des mesures de redressement.
19. La recommandation du comité de vérification du 12 mai 2017 à l'effet d'adopter le budget 2017-2018.

CAE-10-2017-0317

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le budget du fonds d'exploitation 2017-2018 totalisant des revenus pour les activités principales et accessoires de 812 654 508 \$ et des dépenses de 814 604 851 \$ pour un résultat en déficit au 31 mars 2018 de 1 950 343 \$, compensé par l'utilisation du surplus cumulé non affecté au 31 mars 2017.

D'adopter le budget du fonds d'immobilisations totalisant des revenus de 44 165 000 \$ et des dépenses de 44 165 000 \$.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17 h 10. La présidente remercie les administrateurs de leur présence ainsi que les membres du comité de vérification pour l'excellent travail effectué dans ce dossier.

France Guay
Présidente du conseil
d'administration

Martine Couture
Présidente-directrice générale et
secrétaire du conseil d'administration

Date

Date